ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 11811

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le problème posé par les aides au transport des bois traités au lendemain de la sévère tempête de l'hiver 1999. Ainsi, il semble que depuis le 31 octobre 2001 les aides concernées soient suspendues. Or elles font aujourd'hui gravement défaut. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin d'assurer le déblocage très attendu des fonds incriminés.

Texte de la réponse

Après les tempêtes de décembre 1999, les transports de bois chablis réalisés entre le 3 février 2000 et le 31 décembre 2001 ont bénéficié du dispositif exceptionnel d'aide au transport par voie routière, ferroviaire ou fluviale. Cette mesure a été particulièrement appréciée des professionnels et elle a permis de mobiliser d'importantes quantités de bois chablis sur des distances exceptionnelles. L'aide au transport par voie ferroviaire a été mise en oeuvre dans le cadre d'une convention passée entre l'Etat et la SNCF. Le solde de ce dispositif a nécessité l'inscription de crédits supplémentaires qui ont dû être votés lors du collectif budgétaire 2002. Un avenant à la convention entre l'Etat et la SNCF a pu alors intervenir en fin d'année 2002 et les versements correspondant au solde des dossiers en attente ont été mandatés au tout début de l'année 2003. La SNCF a ainsi procédé, dans le courant du mois de février, au versement sur les comptes-clients des bénéficiaires des dernières aides dues. In fine, ce dispositif a porté sur plus de 5 millions de tonnes de bois chablis transportés par voie ferroviaire au cours des années 2000 et 2001.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Flory
Circonscription : Ardèche (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11811
Rubrique : Bois et forêts
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 921
Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2917